

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## DU 9 JANVIER 2015

### ► Publication de notification conformément à la loi du 02.05.2007

En date du 6 janvier 2015, Home Invest Belgium a reçu une notification de la part de STAVOS LUXEMBOURG SA, STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR STAVOS, COCKY SA, Messieurs Liévin, Hans, Antoon, Johan et Bart VAN OVERSTRAETEN, V.O.P. SA et la société de droit commun BMVO 2014, agissant de concert, lesquels ont conclu un accord portant sur l'exercice concerté de leurs droits de vote, en vue de mener une politique commune durable. Par cette notification Home Invest Belgium a été informée que (i) le 28 novembre 2014, le seuil de 25 % a été franchi à la baisse, par des personnes agissant en concertation mutuelle, suite à une acquisition de titres par la société de droit commun BMVO 2014, et (ii) Monsieur Antoon Van Overstraeten ne fait plus partie des personnes agissant de concert.

Détenteurs des droits de vote: STAVOS LUXEMBOURG SA, COCKY SA, Messieurs Liévin, Hans, Antoon, Johan et Bart VAN OVERSTRAETEN, V.O.P. SA la société de droit commun BMVO 2014, agissant en concertation mutuelle.

Chaîne de contrôle: Stavos Luxembourg SA est contrôlée à 100 % par la société de droit commun BMVO 2014. La société de droit commun BMVO 2014 est contrôlée à 47% par la Stichting Administratiekantoor Stavos et à 53% par la société de droit commun Van Overstraeten. Stichting Administratiekantoor Stavos est contrôlée par Liévin, Hans, Johan et Bart Van Overstraeten. Cocky SA est contrôlée à 99 % par la société de droit commun Van Overstraeten, elle-même contrôlée à 100 % par la Stichting Administratiekantoor Stavos. V.O.P. SA est contrôlée à 99 % par Stavos Luxembourg SA.



Nombre de droits de vote: 737 553, soit 23,33 % du nombre total de droits de vote.

Date de franchissement à la baisse du seuil de 25 %: 28 novembre 2014

Dénominateur: 3 160 809 actions

Nouvelle structure de l'actionnariat

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital
<b>Groupe Van Overstraeten *</b>	<b>737.553</b>	<b>23,33%</b>
BMVO 2014 (SDC)	510.960	16,17%
Stavos Luxembourg	118.455	3,75%
VOP SA	102.575	3,25%
Mr Hans Van Overstraeten	2.892	0,09%
Mr Johan Van Overstraeten	856	0,03%
Mr Bart Van Overstraeten	855	0,03%
Mr Liévin Van Overstraeten	850	0,03%
COCKY SA	110	0,00%
<b>AXA Belgium SA* 1</b>	<b>537.830</b>	<b>17,02%</b>
<b>Les Assurances Fédérales *</b>	<b>105.296</b>	<b>3,33%</b>
<b>Epoux Van Overtveldt - Henry de Frahan *</b>	<b>102.792</b>	<b>3,25%</b>
Mr S. Van Overtveldt	51.396	1,63%
Mme P. Henry de Frahan	51.396	1,63%
<b>Autres actionnaires nominatifs</b>	<b>74.877</b>	<b>2,37%</b>
<b>Total connu</b>	<b>1.558.348</b>	<b>49,30%</b>
<b>Free Float</b>	<b>1.602.461</b>	<b>50,70%</b>
<b>Total général</b>	<b>3.160.809</b>	<b>100,00%</b>

\* Actionnaires ayant procédé à une déclaration conformément à la Loi en matière de Transparence du 2 mai 2007.

1 AXA Belgium est une filiale d'AXA Holdings Belgium, elle-même filiale d'AXA SA.



La notification ainsi que la structure de l'actionnariat peuvent également être consultées sur le site internet de la société ([www.homeinvestbelgium.be](http://www.homeinvestbelgium.be)).

Bruxelles, le 9 janvier 2015.

Pour tout renseignement complémentaire:

Sophie Lambrighs  
Chief Executive Officer  
Home Invest Belgium SA  
Boulevard de la Woluwe 60, Bte 4,  
B - 1200 Bruxelles  
Tél: +32.2.740.14.51  
E-mail: [sophie.lambrighs@homeinvest.be](mailto:sophie.lambrighs@homeinvest.be)



Home Invest Belgium est une SIR publique de type résidentiel, créée en juin 1999 et cotée sur le marché continu de NYSE Euronext Brussels (HOMI).

Au 30 septembre 2014, la juste valeur de son portefeuille immobilier en exploitation s'élevait à 293,5 Mio EUR, il comprend 76 immeubles répartis sur 45 sites et totalisant une surface de ± 148 000 m<sup>2</sup>, (projets de développement et immeubles destinés à la vente exclus).

Les activités de HIB sont contrôlées par l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA).

Au 30 septembre 2014, la capitalisation boursière totale de Home Invest Belgium, s'élevait à 254 Mio EUR.

